

Réaménagement du quartier des Halles, Paris 1<sup>er</sup> arrondissement

Fiche Navette marchés n° 10-12  
MISSION HALLES / SEM PARISEINE

COPIE

**Avis préalable sur :**

Lancement d'une procédure de consultation / Fiche amont EPM	
Rapport d'analyse des candidatures	
Rapport d'analyse des offres	
Autre	Rapport de présentation d'avenant

**Objet de la Consultation :**

Procédure		
Marché	Services	Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du jardin des Halles- Paris 1er
Estimation Mandataire / Montant		Avenant : 255 226,40 € TTC soit Marché : 2 089 381,65 € TTC
Délibérations CP		

**Suivi :**

Affaire suivie par (SEM PariSeine)	Benoit Farcette et Cécile Stumpf
Reçu par la Mission Halles le	Emails du 12/04/10
Avis rendu par (Mission Halles)	Elise Pencé

**Observations :**

**Visa de la Mission Halles:**

Pour lancement de la consultation	
Pour lancement de la consultation après visa DF sur projet de délibération amont	
Pour transmission au secrétariat général de la CAO	X

A Paris, le 12 avril 2010



Alexandre Fremiot

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE DE PARIS DU  
27 AVRIL 2010

**RAPPORT DE PRESENTATION DE L'AVENANT N°2 MARCHE  
N° 2005 23078-02 DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A  
L'AMENAGEMENT DU JARDIN DES HALLES - PARIS 1ER**

- Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2005 23 078, souscrit le 4 Juillet 2005, approuvé par le Pouvoir Adjudicateur le 12 Octobre 2005 et notifié le 26 Octobre 2005 au groupement conjoint pour un montant de 1 533 574, 62 € HT, soit 1 834 155, 25 € TTC.
- Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2005 23 078-01 notifié le 14 Janvier 2010 au groupement, substituant la Ville de Paris par la SemPariSeine, mandataire à la maîtrise d'ouvrage déléguée en vue du projet de réaménagement du site parisien des Halles à Paris 1<sup>er</sup>

\*\*\*\*\*

### I – Nature et étendue des besoins à satisfaire, montant de l'avenant

La Ville de Paris a décidé d'engager une opération de réaménagement du site parisien des Halles situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris.

En 2005, la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris a confié la maîtrise d'œuvre du projet de jardin au groupement SEURA / Raguin / Light Cibles / Séchaud&Bossuyt, sur la base des études préalables retenues dans le cadre des marchés de définition. L'Avant Projet a été validé fin 2008 et la phase Projet a été lancée puis arrêtée pour des raisons développées ci-dessous.

Le programme de jardin retenu à l'issue des études de définition pour ce marché prenait pour hypothèse une démolition de tous les élégissements situés sous le jardin actuel et au-dessus de la dalle haute du nouveau forum et le réaménagement de tous les locaux et réseaux techniques situés dans ces élégissements. Cette démolition résultait de la volonté d'avoir un jardin le plus plat possible pour être le mieux accessible possible tout en ayant une épaisseur de terre végétale supérieure à ce qui existe actuellement, pour permettre un meilleur développement d'arbres de haute tige.

Le marché de maîtrise d'œuvre d'adaptation du nouveau forum, incluant ces interventions sur les élégissements a été notifié tardivement, en juin 2009, au groupement SEURA / Saguez & Partners / Light Cibles / Séchaud&Bossuyt, ce retard étant dû à l'annulation d'un précédent marché et aux délais de passation d'un nouveau marché après mise en concurrence.

La nécessaire coordination entre les études du jardin et celles des interventions sur les élégissements explique le retard pris sur les études du jardin, qui ont dû être suspendues dans l'attente du redémarrage des études des interventions sur les élégissements.

Depuis juin 2009, les études des interventions sur les élégissements, notamment pour les travaux préparatoires à la réalisation des nouveaux jeux pour enfants, ont montré que la démolition systématique de tous les élégissements soulevait de nombreux problèmes. Certains équipements techniques nécessitent des locaux d'une hauteur supérieure à celle disponible sous la côte de l'avant-projet du jardin. Le déplacement de certains équipements de sécurité comme le désenfumage implique des interruptions de fonctionnement difficilement compatibles avec le maintien permanent de la sécurité du nouveau forum. Le coût de ces déplacements, y compris les sujétions précitées, dépasse largement les estimations initiales de la maîtrise d'œuvre. La complexité de ces déplacements allonge également considérablement les délais de réalisation du jardin.

La Ville de Paris a donc demandé au maître d'œuvre que le projet de jardin prenne en compte la contrainte de s'adapter au « relief » formé par les élégissements abritant des locaux et réseaux techniques. donc sans démolition de ces élégissements « techniques », sauf exception particulière : ces exceptions pourront être des démolitions d'élégissements (avec déplacement du local et des réseaux techniques totalement maîtrisé du point de vue technique et budgétaire) ou des abaissements de la dalle haute de certains élégissements (sans déplacer les installations et réseaux techniques)

Cette contrainte implique une reprise importante des études déjà réalisées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du jardin. Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant à ce marché.

L'avenant a non seulement pour objet la reprise des études nécessaires à la réalisation du projet mais aussi la modification des délais de remise des études.

La négociation de l'avenant a donc porté sur deux volets : le volet financier et le volet délai.

Le montant des honoraires complémentaires de maîtrise d'œuvre a été arrêté à 213 400 €HT soit 255 226,40 € TTC. Il est justifié au moyen d'une décomposition horaire qui fait apparaître des taux horaires journaliers cohérents avec les intervenants mobilisés.

En matière de délai, la phase PRO d'une durée initiale de 6 mois, sera légèrement prolongée d'une durée permettant la remise du PRO fin décembre 2010, mais cette phase coïncidera avec la phase DCE, pour permettre une consultation début 2011 et des travaux à compter de 2012.

Le présent avenant porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre de 1 834 155,25 € TTC à 2 089 381,65 € TTC, soit une augmentation de +13,9 % par rapport au montant du marché initial.

## II - Proposition provisoire d'avis

De tout ce qui précède, j'ai l'honneur de demander à votre Commission un avis favorable à la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du jardin des Halles, Paris 1er arrondissement attribué au groupement SEURA / Raguin / Light Cibles / Séchaud&Bossuyt. Cet avenant a pour objet la reprise des études nécessaires à la réalisation du projet et la modification des délais de remise des études. Il porte la rémunération du maître d'œuvre à un total de 2 089 381,65 € TTC.

A Paris, le 12 Avril 2010

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur



Claude PRALIAUD  
Directeur Général de la SemPariSeine

—SemPariSeine—

Société d'Économie Mixte Paris Seine

2, rue Jean Lantier - 75001 Paris  
Tél. 01 44 88 34 00

www.sempariseine.fr - contact@sempariseine.fr

**A ce rapport, sont joints :**

- Le projet d'avenant n°2 accompagné de son annexe,
- L'acte d'engagement revêtu du tampon de passage au contrôle de légalité,
- L'avenant n°1 revêtu du tampon de passage au contrôle de légalité.

AVENANT N°2

MARCHE N° 2005 23078-02 DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF  
A L'AMENAGEMENT DU JARDIN DES HALLES - PARIS 1ER

## ENTRE

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur :

La **SemPariSeine**, mandataire de la Ville de Paris, et représentée par Monsieur le Directeur Général de la SemPariSeine,

ci-après dénommé « maître d'ouvrage délégué » ou « représentant du Pouvoir Adjudicateur »,  
d'une part ;

ET,

### **Titulaire Mandataire:**

La SARL SOCIETE ETUDES URBANISME ET ARCHITECTURE, représentée par Monsieur David Mangin, agissant pour le compte de la société ayant son siège social au 69, rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris

N° SIRET : 350 244 885 00033

### **Cotraitant n°1 :**

Monsieur Philippe Raguin (paysagiste), agissant pour son compte (personne physique), et domicilié au 7, rue Grande n°77250 Montarlot

N° SIRET : 353 696 230 00013

### **Cotraitant n°2 :**

La SARL Light Cibles, représentée par Monsieur Clair, gérant, agissant pour le compte de la société ayant son siège social au 16 Pas Charles Dallery 75011 Paris

N° SIRET : 328 223 615 00050

### **Cotraitant n°3 :**

La SAS Séchaud et Bossuyt, représentée par Xavier Moriceau, Directeur Général, agissant pour le compte de la société ayant son siège social à Tour de Rosny – avenue du Général de Gaulle 93118 Rosny sous Bois cedex

N° SIRET : 413 933 698 00032

ci-après dénommés « maître d'œuvre » ou « le titulaire »,

d'autre part ;

- Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2005 23 078, souscrit le 4 Juillet 2005, approuvé par le Pouvoir Adjudicateur le 12 Octobre 2005 et notifié le 26 Octobre 2005 au groupement conjoint
- Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2005 23 078-01 notifié le 14 Janvier 2010 au groupement, substituant la Ville de Paris par la SemPariSeine, mandataire à la maîtrise d'ouvrage déléguée en vue du projet de réaménagement du site parisien des Halles à Paris 1<sup>er</sup>

\*\*\*\*\*

Il est préalablement exposé que :

La Ville de Paris a décidé d'engager une opération de réaménagement du site parisien des Halles situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris.

En 2005, la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris a confié la maîtrise d'œuvre du projet de jardin au groupement SEURA / Raguin / Light Cibles / Séchaud&Bossuyt, sur la base des études préalables retenues dans le cadre des marchés de définition. L'Avant Projet a été validé fin 2008 et la tranche conditionnelle 1 correspondant à la phase Projet a été lancée puis arrêtée pour des raisons développées ci-dessous.

1/2

Le programme de jardin retenu à l'issue des études de définition pour ce marché prenait pour hypothèse une démolition de tous les élégissements situés sous le jardin actuel et au-dessus de la dalle haute du nouveau forum et le réaménagement de tous les locaux et réseaux techniques situés dans ces élégissements. Cette démolition résultait de la volonté d'avoir un jardin le plus plat possible pour être le mieux accessible possible tout en ayant une épaisseur de terre végétale supérieure à ce qui existe actuellement, pour permettre un meilleur développement d'arbres de haute tige.

Le marché de maîtrise d'œuvre d'adaptation du nouveau forum, incluant ces interventions sur les élégissements a été notifié tardivement, en juin 2009, au groupement SEURA / Saguez & Partners / Light Cibles / Séchaud&Bossuyt, ce retard étant dû à l'annulation d'un précédent marché et aux délais de passation d'un nouveau marché après mise en concurrence.

La nécessaire coordination entre les études du jardin et celles des interventions sur les élégissements explique le retard pris sur les études du jardin, qui ont dû être suspendues dans l'attente du redémarrage des études des interventions sur les élégissements.

Depuis juin 2009, les études des interventions sur les élégissements, notamment pour les travaux préparatoires à la réalisation des nouveaux jeux pour enfants, ont montré que la démolition systématique de tous les élégissements soulevait de nombreux problèmes. Certains équipements techniques nécessitent des locaux d'une hauteur supérieure à celle disponible sous la côte de l'avant-projet du jardin. Le déplacement de certains équipements de sécurité comme le désenfumage implique des interruptions de fonctionnement difficilement compatibles avec le maintien permanent de la sécurité du nouveau forum. Le coût de ces déplacements, y compris les sujétions précitées, dépasse largement les estimations initiales de la maîtrise d'œuvre. La complexité de ces déplacements allonge également considérablement les délais de réalisation du jardin.

La Ville de Paris a donc demandé au maître d'œuvre que le projet de jardin prenne en compte la contrainte de s'adapter au « relief » formé par les élégissements abritant des locaux et réseaux techniques, donc sans démolition de ces élégissements « techniques », sauf exception particulière ; ces exceptions pourront être des démolitions d'éléments (avec déplacement du local et des réseaux techniques totalement maîtrisé du point de vue technique et budgétaire) ou des abaissements de la dalle haute de certains élégissements (sans déplacer les installations et réseaux techniques)

Cette contrainte implique une reprise importante des études déjà réalisées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du jardin. Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant à ce marché.

L'avenant a non seulement pour objet la reprise des études nécessaires à la réalisation du projet mais aussi la modification des délais de remise des études.

Le montant des honoraires complémentaires de maîtrise d'œuvre a été arrêté à 213 400 €HT soit 255 226,40 € TTC. Il a été justifié au moyen d'une décomposition horaire jointe au présent avenant.

Le présent avenant porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre de 1 834 155,25 € TTC à 2 089 381,65 € TTC, soit une augmentation de +13,9 % par rapport au montant du marché initial.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

1/2

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. REMUNERATION .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT .....</b>	<b>5</b>
1.1.1. PRIX .....	5
1.1.2. REPARTITION DU FORFAIT GLOBAL DE REMUNERATION .....	6
<b>ARTICLE 2. DELAIS .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 3. REGLEMENT DES COMPTES DU TITULAIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 4. DIVERS .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 5. NOTIFICATION DE L'AVENANT N°2:.....</b>	<b>8</b>

LS

## **ARTICLE 1. Rémunération**

### **1.1. Modification de l'Acte d'Engagement**

#### **1.1.1. PRIX**

L'article 2 de l'Acte d'Engagement est remplacé par :

*Le forfait provisoire (Fp) de rémunération calculé sur la base suivante :*

<i>Coût prévisionnel des travaux :</i> <b>(Cp) = 17 039 718,00 € HTVA, valeur M0 Mars 2004</b>
---

<i>Taux de rémunération tp % : 9,00 %</i> <i>Forfait provisoire de rémunération (Fp)</i> <b>Fp=Cp x tp% : 1 533 574,62 € HTVA</b>
---

Le forfait de rémunération, devenu définitif à l'issue de l'AVP, est identique au forfait de rémunération provisoire.

A ce forfait de rémunération définitive, il convient d'ajouter le montant de l'avenant relatif à la réalisation d'études complémentaires de Projet.

<i>Montant de l'avenant n°2 : 255 226,40 € TTC</i>
--

<i>Montant total de la rémunération : 1 746 974,62 € HTVA</i>
---

<b>TVA 19,60 % = 342 407,03 €</b>
-----------------------------------

<b>TOTAL = 2 089 381,65 € TTC</b>
-----------------------------------

<i>Arrêté en lettres à (TTC) : deux millions quatre-vingts neuf mille trois cent quatre-vingts un euros et soixante cinq cents</i>
--

Il se répartit comme suit :

<b><u>TRANCHE FERME (TRANCHE FERME INITIALE+AVENANT n°2)</u></b>
--

<b>MONTANT HORS TVA : 214 700,45€</b>
---------------------------------------

<b><u>TRANCHE CONDITIONNELLE 1 + AVENANT n°2</u></b>
--

<b>MONTANT HORS TVA : 673 472,39 €</b>
--

<b><u>TRANCHE CONDITIONNELLE 2</u></b>
--

<b>MONTANT HORS TVA : 138 021,72 €</b>
--

<b><u>TRANCHE CONDITIONNELLE 3</u></b>
--

<b>MONTANT HORS TVA : 720 780,06 €</b>
--

**MONTANT TOTAL TRANCHE FERME+TRANCES CONDITIONNELLES  
(TF + TC 1, 2 et 3)**

MONTANT HORS TVA : 1 746 974,62€

TVA 19,60 % = 342 407,03€

TOTAL = 2 089 381,65€ TTC

Arrêté en lettres à (TTC) : deux millions quatre-vingts neuf mille trois cent quatre-vingts un euros et soixante cinq cents

**1.1.2. REPARTITION DU FORFAIT GLOBAL DE REMUNERATION**

L'article 3 de l'Acte d'Engagement est remplacé par :

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION	MONTANT HT val M0	MONTANT TVA	MONTANT TTC val M0
<b>TRANCHE FERME</b>			
ETUDES D'AVANT PROJET AVP	214 700,45	42 081,29	256 781,74
TOTAL TRANCHE FERME	214 700,45	42 081,29	256 781,74
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 1</b>			
ETUDE DE PROJER PRO	460 072,39	90 174,19	550 246,58
AVENANT n°2 AU MARCHE	213 400,00	41 826,40	255 226,40
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 1	673 472,39	132 000,59	805 472,98
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 2</b>			
Assistance Contrats de Travaux	138 021,72	27 052,26	165 073,98
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 2	138 021,72	27 052,26	165 073,98
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 3</b>			
Examen de conformité VISA	184 028,95	36 069,67	220 098,62
Direction de l'Exécution de Travaux DET	460 072,39	90 174,19	550 246,58
ASSISTANCE-RECEPTION-PERIODE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT AOR	76 678,72	15 029,03	91 707,75
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 3	720 780,06	141 272,89	862 052,95
<b>TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES</b>	1 746 974,62	342 407,03	2 089 381,65

**ARTICLE 2. Délais**

L'article 4 de l'Acte d'Engagement est complété et modifié :

Les prestations correspondant à l'avenant n°2 et le PRO sont à réaliser dans un délai global s'étendant de la date de notification de l'ordre de service jusqu'au 31 décembre 2010. La remise du PRO coïncidera avec la remise du DCE.

### **ARTICLE 3. Règlement des comptes du titulaire**

Les prestations liées à la reprise d'études sont réglées sous la forme d'acomptes mensuels successifs. Un état périodique présenté par le maître d'œuvre, indiquera le pourcentage d'avancement de l'étude, qui après accord du représentant du Pouvoir Adjudicateur servira de base au calcul du montant de l'acompte correspondant.

### **ARTICLE 4. Divers**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant a été conclu en tenant compte de tous les frais, charges et dommages de toute nature qui résultent ou résulteraient directement ou indirectement pour le titulaire des modifications apportées au marché initial par le présent avenant.

Le titulaire et ses co-traitants renoncent à toute réclamation ou indemnité fondée sur tout fait antérieur à la conclusion du présent avenant.

L'exemplaire unique du marché de chacun des co-traitants n'a pas été restitué au représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Fait en un seul exemplaire original, à ... Paris ..., le 12 avril 2010

**Titulaire Mandataire:**  
La SARL SEURA



**SEURA**

SARL au capital de 8384,70 €  
69 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
Tel. 01 55 28 14 50 Fax 01 43 38 10 27  
RCS Paris B 350 244 885

**Cotraitant n°1 :**  
Philippe Raguin

Pouvoir ci-joint

**Cotraitant n°2 :**  
La SARL Light Cibles

Pouvoir ci-joint

**Cotraitant n°3 :**  
La SAS Séchaud et Bossuyt

Pouvoir ci-joint.

Est accepté le présent avenant pour un montant TTC de : 255 226,40 €

A Paris, le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur

Claude PRALIAUD  
Directeur Général de la SemPariSeine

**ARTICLE 5. Notification de l'avenant n°2:**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant aux titulaires. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé des titulaires. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le  
Les titulaires

Tableau de répartition du forfait de rémunération entre les différents cocontractants

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION	Cumul Maitrise d'oeuvre			Mandatataire : SEURA			Raguin			Light cibles			Séchaud&Bossuyt		
	MONTANT HT val.M0	MONTANT TVA	MONTANT TTC val.M0	MONTANT HT val.M0	MONTANT TVA	MONTANT TTC val.M0	MONTANT HT val.M0	MONTANT TVA	MONTANT TTC val.M0	MONTANT HT val.M0	MONTANT TVA	MONTANT TTC val.M0	MONTANT HT val.M0	MONTANT TVA	MONTANT TTC val.M0
TRANCHE FERME ETUDES D'AVANT PROJET AVP	214 700,45	42 081,29	256 781,74	72 998,15	14 307,64	87 305,79	64 410,13	12 624,39	77 034,52	12 882,03	2 524,89	15 406,91	64 410,13	12 624,39	77 034,52
TOTAL TRANCHE FERME	214 700,45	42 081,29	256 781,74	72 998,15	14 307,64	87 305,79	64 410,13	12 624,39	77 034,52	12 882,03	2 524,89	15 406,91	64 410,13	12 624,39	77 034,52
TRANCHE CONDITIONNELLE 1															
ETUDE DE PROJER PRO	460 072,39	90 174,19	550 246,58	156424,61	30659,22	187083,83	138021,72	27052,26	165073,98	27604,34	5410,45	33014,79	138021,72	27052,26	165073,98
AVENANT n.2 AU MARCHÉ	213 400,00	41 826,40	255 226,40	160 000,00	31 360,00	191 360,00	7 200,00	1 411,20	8 611,20	8 800,00	1 724,80	10 524,80	37 400,00	7 330,40	44 730,40
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 1	673472,39	132000,59	805472,98	316424,61	62019,22	378443,83	145221,72	28463,46	173685,18	36404,34	7135,25	43539,59	175421,72	34382,66	209804,38
TRANCHE CONDITIONNELLE 2															
Assistance Contrats de Travaux	138 021,72	27 052,26	165 073,98	46927,38	9197,77	56125,15	41406,51	8115,68	49522,19	8281,30	1623,14	9904,44	41406,51	8115,68	49522,19
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 2	138 021,72	27 052,26	165 073,98	46927,38	9197,77	56125,15	41406,51	8115,68	49522,19	8281,30	1623,14	9904,44	41406,51	8115,68	49522,19
TRANCHE CONDITIONNELLE 3															
Examen de conformité VISA	184 028,95	36 069,67	220 098,62	62569,84	12263,69	74833,53	55208,69	10820,90	66029,59	11041,74	2164,18	13205,92	55208,69	10820,90	66029,59
Direction de l'Exécution de Travaux DET	460 072,39	90 174,19	550 246,58	156424,61	30659,22	187083,84	138021,72	27052,26	165073,97	27604,34	5410,45	33014,79	138021,72	27052,26	165073,97
ASSISTANCE-RECEPTION-PERODE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT AOR	76 678,72	15 029,03	91 707,75	26070,77	5109,87	31180,64	23003,62	4508,71	27512,33	4600,72	901,74	5502,47	23003,62	4508,71	27512,33
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 3	720 780,06	141 272,89	862 052,95	245065,22	48032,78	293098,01	216234,03	42381,87	258615,89	43246,8	8476,37	51723,18	216234,03	42381,87	258615,89
TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES	1 746 974,62	342 407,03	2 089 381,65	681415,37	133557,41	814972,78	467272,39	91585,4	558857,78	100814,47	19759,65	120574,12	497472,39	97504,59	594976,98

Le 12/04/2010

✓

**SEURA**  
 SARL au capital de 8384,70 €  
 69 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
 Tel. 01 55 28 14 50 Fax 01 43 38 10 27  
 RCS Paris B 350 244 885

Aménagement du jardin des halles, Paris 1<sup>er</sup>

AVENANT N°1

au marché de maîtrise d'œuvre

n° 05 / 23 078

2005 23078-01

## ENTRE

La VILLE DE PARIS représentée par Monsieur le Secrétaire Général Délégué,

Ci-après dénommée « maître d'ouvrage » d'une part,

La Société d'économie mixte ParisSeine représentée par Monsieur Claude PRALIAUD, agissant pour le compte de la société ayant son siège social à l'Hôtel de Ville de Paris, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris  
N° SIRET : 582 059 796 00034

Ci-après dénommée « mandataire de maîtrise d'ouvrage » d'autre part,

Et

### **Titulaire Mandataire (architecte) :**

La SARL SOCIETE EUDES URBANISME ET ARCHITECTURE, représentée par Monsieur Mangin David, gérant, agissant pour le compte de la société ayant son siège social au 69 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
N° SIRET : 350 244 885 00033

### **Cotraitant n° 1 :**

Monsieur RAGUIN Philippe, (paysagiste), agissant pour le compte (personne physique), adresse 7 rue Grande 77250 MONTARLOT  
N° SIRET : 353 696 230 00013

### **Cotraitant n° 2 :**

La SARL LIGHT CIBLES, représentée par Monsieur Clair, gérant, agissant pour le compte de la société ayant son siège social à 16 Pas Charles Dallery 75011 Paris  
N° SIRET : 328 223 615 00050

### **Cotraitant n° 3 :**

La SAS GINGER SECHAUD et BOSSUYT, représentée par Monsieur Moriceau Xavier, directeur général, agissant pour le compte de la société ayant son siège social à Tour de Rosny 2 - avenue du Général de Gaulle 93118 Rosny sous Bois cedex  
N° SIRET : 413 933 698 00032

ci-après dénommés « maître d'œuvre » ou « le titulaire », d'autre part.

- VU le marché de maîtrise d'œuvre n° 05 / 23 078, souscrit le 04 juillet 2005, approuvé par le pouvoir adjudicateur le 12 octobre 2005 et notifié le 12 octobre 2005 au groupement conjoint.

Il est préalablement exposé que :

La Ville de Paris a décidé d'engager une opération de réaménagement du quartier des Halles situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris.

Suite à la délibération du Conseil de Paris en date du 6,7 et 8 juillet 2009, la Ville de Paris a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Société d'économie mixte ParisSeine.

Ainsi, le présent avenant vise les modifications suivantes.

## ARTICLE 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour effet de prendre en compte la substitution de :

*Maître d'Ouvrage* : **VILLE DE PARIS DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE**  
98, quai de la Rapée – 75012 PARIS

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de Paris représenté par le Conducteur d'Opération.

Conducteur d'Opération : Secrétariat Général de la Ville de Paris /Mission Halles 40 rue Saint Denis, 75001 PARIS  
Représenté par Monsieur Bernard FRANJOU Architecte voyer général.

Comptable assignataire des paiements : M le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier Payeur Général  
de la Région d'Ile de France – 94, rue Réaumur 75104 Cedex 02.

## Par

*Maître d'Ouvrage délégué* : **Société d'économie mixte PariSeine**  
Siège Social : Hôtel de Ville de Paris – Place de l'Hôtel de Ville – 75004 Paris  
Bureaux : 2, rue Jean LANTIER – 75001 PARIS

Personne responsable du marché : Le Directeur Général Claude PRALIAUD

Conducteur d'Opération : La Société d'économie mixte PariSeine représenté par son Directeur Général Monsieur  
Claude PRALIAUD

Comptable assignataire des paiements : La Société d'économie mixte PariSeine

## ARTICLE 2. Transfert du marché

Le transfert du marché est effectif à la date du 01 octobre 2009

## ARTICLE 3. Arrêt des comptes

Les comptes sont arrêtés au 30 septembre 2009 conformément aux montants HT, valeur Mo, figurant dans les  
tableaux en annexe 1 du présent avenant

## ARTICLE 4. Révision des prix

La ville de Paris réglera la révision définitive des prix des prestations exécutées jusqu'au 30 septembre 2009.  
Si le coefficient définitif est supérieur au coefficient provisoire, la ville émettra un mandat complémentaire.  
Si le coefficient définitif est inférieur au coefficient provisoire, la ville émettra un titre de recette.

## ARTICLE 5. Divers

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles  
dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

L'exemplaire unique du marché de chacun des co-traitants a été conservé par la collectivité.

Conformément aux dispositions du décret du 31 décembre 1954, le présent avenant est dispensé des formalités  
d'enregistrement.

Fait en un seul exemplaire original, à PARIS, le 11/12/2009

La SARL SOCIETE EUDES URBANISME ET ARCHITECTURE

Pouvoir ci-joint

**SEURA**  
SARL au capital de 8384,70 €  
69 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
Tel. 01 55 28 14 50 Fax 01 43 38 10 27  
RCS Paris B 350 244 885

Monsieur RAGUIN Philippe

Pouvoir ci-joint

La SARL LIGHT CIBLES

Pouvoir ci-joint

La SAS GINGER SECHAUD et BOSSUYT

Pouvoir ci-joint

Est accepté le présent avenant

Pour le Maire de Paris  
et par délégation  
Le Secrétaire Général Délégué

L'ancien Pouvoir Adjudicateur

Philippe CHOTARD

21 DEC. 2009

Le secrétaire général délégué Philippe CHOTARD

Le nouveau Pouvoir Adjudicateur

Claude PRALIAUD

Reçu notification du présent avenant :

le 14/01/2010

**SEURA**  
SARL au capital de 8384,70 €  
69 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
Tel. 01 55 28 14 50 Fax 01 43 38 10 27  
RCS Paris B 350 244 885

SemParisSeine

Société d'Economie Mixte Paris Seine

2, rue Jean Lantier - 75001 Paris  
Tél. 01 44 88 84 00  
www.semparisseine.fr - contact@sem-paris-seine.fr

# Annexe 1 à l'avenant

Arrêt des comptes au 30 septembre 2009

Mandataire SEURA

AVP

Aménagement du jardin des Halles des Halles - maîtrise d'oeuvre

20050000023078

Montant HT du marché SEURA

214 700,45

déduction indemnité concours

0,00

déduction sous-letance

0,00

reste

214 700,45

214 700,44 €

prestataires	Mois execution	Montant des prestations HT	Montant soumis à variation HT	Revalorisation			Taux	TVA		TOTAL TTC
				Coef 1	Coef D ou P	Montant		Montant TVA TOTAL		
<b>SEURA CO-CONTRACTANT N°1</b>										
	1/12/005	10 949,72	10 949,72	0,004	P	40,19	19,60%	2 154,02	13 143,93	
	12/2005	10 949,72	10 949,72	0,004	P	40,20	19,60%	2 154,02	13 143,94	
	01/2006	10 949,72	10 949,72	0,006	P	132,64	19,60%	2 172,14	13 254,50	
	03/2006	10 949,72	10 949,72	0,005	P	-9,36	19,60%	2 144,31	13 084,55	
	06/2006	10 949,72	10 949,72	0,008	P	174,18	19,60%	2 180,28	13 304,18	
	11/2006	10 949,72	10 949,72	0,087	P	521,18	19,60%	2 248,30	13 719,20	
	09/2008	7 299,82	7 299,82	1,028	P	618,11	19,60%	1 551,91	9 469,84	
		72 998,14	72 998,14			1 517,12		14 604,99	87 600,25	
<b>RAGUIN CO-CONTRACTANT N°2</b>										
	11/2005	9 661,52	9 661,52	0,004	P	35,47	19,60%	1 900,61	11 597,60	
	12/2005	9 661,52	9 661,52	0,004	P	35,46	19,60%	1 900,61	11 597,59	
	01/2006	9 661,52	9 661,52	0,006	P	117,04	19,60%	1 916,60	11 695,16	
	03/2006	9 661,52	9 661,52	0,005	P	-8,28	19,60%	1 892,04	11 545,28	
	06/2006	9 661,52	9 661,52	0,008	P	153,69	19,60%	1 923,78	11 738,99	
	11/2006	9 661,52	9 661,52	0,087	P	459,87	19,60%	1 983,79	12 105,18	
	09/2008	6 441,01	6 441,01	1,028	P	545,38	19,60%	1 369,33	8 355,72	
		64 410,13	64 410,13			1 338,63		12 886,76	78 635,52	
<b>LIGHT CIBLES CO-CONTRACTANT N° 3</b>										
	11/2005	1 932,30	1 932,30	0,004	P	7,09	19,60%	380,12	2 319,51	
	12/2005	1 932,30	1 932,30	0,004	P	7,10	19,60%	380,12	2 319,52	
	01/2006	1 932,30	1 932,30	0,006	P	23,40	19,60%	383,32	2 339,02	
	03/2006	1 932,30	1 932,30	0,005	P	-1,65	19,60%	378,41	2 309,06	
	06/2006	1 932,30	1 932,30	0,008	P	30,74	19,60%	384,76	2 347,80	
	11/2006	1 932,30	1 932,30	0,087	P	91,97	19,60%	396,76	2 421,03	
	09/2008	1 288,20	1 288,20	1,028	P	109,08	19,60%	273,87	1 671,15	
		12 882,00	12 882,00			267,73		2 577,35	15 727,08	
<b>SECHAUD ET BOSSUYT CO-CONTRACTANT N° 4</b>										
	11/2005	9 661,52	9 661,52	0,004	P	35,47 €	19,60%	1 900,61	11 597,60	
	12/2005	9 661,52	9 661,52	0,004	P	35,46 €	19,60%	1 900,61	11 597,59	
	01/2006	9 661,52	9 661,52	0,006	P	117,04 €	19,60%	1 916,60	11 695,16	
	03/2006	9 661,52	9 661,52	0,005	P	-8,28 €	19,60%	1 892,04	11 545,28	
	06/2006	9 661,52	9 661,52	0,008	P	153,69 €	19,60%	1 923,78	11 738,99	
	11/2006	9 661,52	9 661,52	0,087	P	459,87 €	19,60%	1 983,79	12 105,18	
	09/2008	6 441,01	6 441,01	1,028	P	806,25 €	19,60%	1 420,46	8 667,72	
		64 410,13	64 410,13			1 599,50		12 937,89	78 947,52	
	TOTAL	214 700,40	214 700,40			4 722,98		262 420,35	262 420,35	

# Annexe 1 à l'avenant

## Arrêt des comptes au 30 septembre 2009

Mandataire SEURA  
 PRO  
 Montant HT du marché SEURA 460 072,39  
 déduire indemnité concours 0,00  
 déduire sous-traitance 0,00  
 reste 460 072,39

460 072,39 €

Aménagement du jardin des Halles des Halles - maîtrise d'oeuvre 20050000023078

prestataires	Mois execution	Montant des prestations HT	Montant soumis à variation HT	Revalorisation			TVA		TOTAL TTC
				Coeff-1	Coef D ou P	Montant	Taux	Montant TVA TOTAL	
<b>SEURA CO-CONTRACTANT N°1</b>									
136 424,81 €									
	11/2008	9 385,48	9 385,48	0,087	P	811,52	19,60%	1 998,69	12 196,09
	12/2008	21 899,45	21 899,45	0,087	P	1 894,50	19,60%	4 663,61	28 457,56
	01/2009	21 899,45	21 899,45	0,087	P	1 897,18	19,60%	4 664,14	28 460,77
	02/2009	21 899,45	21 899,45	0,086	P	1 899,13	19,60%	4 662,56	28 451,14
	03/2009	21 899,45	21 899,45	0,083	P	1 814,11	19,60%	4 647,86	28 361,42
	04/2009	21 899,45	21 899,45	0,083	P	1 776,60	19,60%	4 640,51	28 316,96
		118 882,73	118 882,73			10 083,44		25 277,37	150 943,54
<b>RAGUIN CO-CONTRACTANT N°2</b>									
139 521,72 €									
	11/2008	8 281,30	8 281,30	0,087	P	716,41	19,60%	1 763,55	10 761,26
	12/2008	19 323,04	19 323,04	0,087	P	1 671,61	19,60%	4 114,95	25 109,60
	01/2009	19 323,04	19 323,04	0,087	P	1 673,98	19,60%	4 115,42	25 112,44
	02/2009	19 323,04	19 323,04	0,086	P	1 666,89	19,60%	4 114,03	25 103,96
	03/2009	19 323,04	19 323,04	0,083	P	1 600,68	19,60%	4 101,05	25 024,77
	04/2009	19 323,04	19 323,04	0,083	P	1 567,58	19,60%	4 094,56	24 985,18
		104 896,50	104 896,50			8 897,15		22 303,56	136 097,21
<b>LIGHT CIBLES CO-CONTRACTANT N°3</b>									
27 804,34 €									
	11/2008	1 656,26	1 656,26	0,087	P	143,28	19,60%	352,71	2 152,25
	12/2009	3 864,61	3 864,61	0,087	P	334,32	19,60%	822,98	5 021,92
	01/2009	3 864,61	3 864,61	0,087	P	334,80	19,60%	823,08	5 022,49
	02/2009	3 864,61	3 864,61	0,086	P	333,37	19,60%	822,80	5 020,76
	03/2009	3 864,61	3 864,61	0,083	P	320,14	19,60%	820,21	5 004,96
	04/2009	3 864,61	3 864,61	0,083	P	313,52	19,60%	818,91	4 997,04
		20 979,31	20 979,31			1 779,43		4 460,71	27 219,45
<b>SECHAUD ET BOSSUYT CO-CONTRACTANT N°4</b>									
138 024,72 €									
	11/2008	8 281,30	8 281,30	0,087	P	455,54 €	19,60%	1 172,42	10 449,26
	12/2008	19 323,04	19 323,04	0,087	P	1 671,61	19,60%	4 114,95	25 109,60
	01/2009	19 323,04	19 323,04	0,087	P	1 673,98	19,60%	4 115,42	25 112,44
	02/2009	19 323,04	19 323,04	0,086	P	1 666,89	19,60%	4 114,03	25 103,96
	03/2009	19 323,04	19 323,04	0,083	P	1 600,68	19,60%	4 101,05	25 024,77
	04/2009	19 323,04	19 323,04	0,083	P	1 567,58	19,60%	4 094,56	24 985,18
		104 896,50	104 896,50			8 636,28		22 252,42	135 785,20
	TOTAL	349 655,04	349 655,04			28 396,30		70 333,56	453 345,40







Urbanisme - Architecture

## POUVOIR

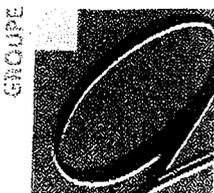
Je soussigné, David Mangin, gérant de la SARL SOCIETE ETUDES URBANISME ET ARCHITECTURE (sigle SEURA), mandataire commun du groupement conjoint relatif au marché de maîtrise d'œuvre N°05/23078 "Aménagement du jardin des Halles" à Paris 1<sup>er</sup> arrdt, autorise par la présente Jean-Marc Fritz, associé porteur de parts de la SARL SEURA, à signer en mon nom tout document concernant ce marché, tant en ce qui concerne sa notification, y compris signature de ses avenants, que son exécution.

Pour valoir ce que de droit.  
Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2009

**SEURA**  
SARL au capital de 8384,70 €  
69 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
Tel. 01 55 28 14 50 Fax 01 43 38 10 27  
RCS Paris B 350 244 885

Bon pour acceptation de pouvoir.  
Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2009

Jean-Marc Fritz



**GINGER  
SECHAUD BOSSUYT**

## ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné, Xavier MORICEAU, Directeur Régional IDF de GINGER SECHAUD BOSSUYT, autorise par la présente David Mangin, gérant de la SARL SOCIETE ETUDES URBANISME ET ARCHITECTURE (sigle SEURA), mandataire commun du groupement conjoint relatif au marché de maîtrise d'œuvre N°05/23078 "Aménagement du jardin des Halles" à Paris 1er arrdt, ou toute personne dûment mandatée par ses soins, à signer en mon nom tout document concernant ce marché, tant en ce qui concerne sa notification, y compris signature de ses avenants, que son exécution.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Rosny Sous Bois, le 1er décembre 2009

**GINGER SECHAUD BOSSUYT**

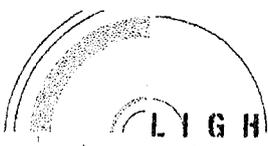
S.A.S. au Capital de 1 900 000 €  
R.C.S. Bobigny B 413 933 698 - APE 7112 B  
Av. du Général de Gaulle - Tour de Rosny 2  
93118 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex  
tél. 01 48 12 07 10 - Fax 01 48 12 07 01

Bon pour acceptation de pouvoir.

Fait à Paris, le 1er décembre 2009

**SEURA**  
SARL au capital de 8384,70 €  
69, rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
Tél. 01 55 28 14 50 Fax 01 49 38 10 27  
RCS Paris B 250 244 885

GINGER SECHAUD BOSSUYT – S. A.S. au Capital de 1.900 000 € – R.C.S. Bobigny B 413 933 698  
N° TVA : FR 25 413 933 698 – APE 7112B  
Siège social : Tour de Rosny 2 – Avenue du Général de Gaulle 93118 ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX  
Tel. 01 48 12 07 10 – Fax 01 48 12 07 01



**LIGHT CIBLES**

Lumière & Architecture

16, passage Charles Daltery  
75011 Paris  
T +33 (0)1 53 27 60 30  
F +33 (0)1 53 27 60 27  
E light-cibles@light-cibles.com

**POUVOIR**

**Pour le marché du jardin des Halles :**

Je soussigné, Louis Clair, gérant de la société Light Cibles, autorise par la présente David Mangin, gérant de la SARL SOCIETE ETUDES URBANISME ET ARCHITECTURE (sigle SEURA), mandataire commun du groupement conjoint relatif au marché de maîtrise d'œuvre N° 05/23078 "Aménagement du jardin des Halles" à Paris 1er arrdt, ou toute personne dûment mandatée par ses soins, à signer en mon nom tout document concernant ce marché, tant en ce qui concerne sa notification, y compris signature de ses avenants, que son exécution.

Pour valoir ce que de droit.  
Fait à Paris, le 1er décembre 2009

*(Signature)*  
LIGHT CIBLES S'EST DÉSIGNÉE  
au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au marché de l'Ordre  
des Architectes de Paris N° 05/23078  
16, passage Charles Daltery 75011 PARIS  
SECRET 016 276 016 0000

Bon pour acceptation de pouvoir.  
Fait à Paris, le 1er décembre 2009

**SEURA**  
SARL au capital de 8384,70 €  
89, rue de la Fontaine au Pot 75011 Paris  
Tél. 01 55 28 14 50 Fax 01 43 98 10 27  
RCS Paris B 350 244 885

**PARIS\_MADRID\_TIANJIN\_SINGAPORE**

Sarl d'Architecture au capital de 50000 euros, siège social : 16, passage Charles Daltery - 75011 Paris  
Ligue Régionale de l'Ordre des Architectes de Paris n° 0002027 - RCS Paris B 328 223 635 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR2302027015  
Code APE 71120

## LETTRE D'HABILITATION

Je soussigné, Philippe RAGUIN, Paysagiste DPLG, exerçant à titre libéral, autorise par la présente, M. David MANGIN Architecte, gérant de la SARL SOCIETE ETUDES URBANISME ET ARCHITECTURE (sigle SEURA), mandataire commun du groupement conjoint relatif au marché de maîtrise d'œuvre N°05/23078 ' Aménagement du jardin des Halles' à Paris 1<sup>er</sup> arrdt, ou toute personne dûment mandatée par ses soins, à signer en mon nom tout document concernant ce marché, tant en ce qui concerne sa notification, y compris signature de ses avenants, que son exécution.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à Montarlot, le 1<sup>er</sup> décembre 2009

Philippe RAGUIN

PHILIPPE RAGUIN  
PAYSAGISTE D.P.L.G.  
7, Rue Grande - 77200 MONTARLOT  
TEL : 60.70.19.56 FAX : 01.64.31.15.58

Bon pour acceptation de pouvoir,

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2009

SEURA  
SARL au capital de 8331,70 €  
69, rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  
TEL. 01 55 28 14 40 Fax 01 43 38 10 27  
URS Paris : 350 244 885

**Mairie de Paris**

**DIRECTION DES PARCS JARDINS ET ESPACES  
VERTS**



2734  
PRÉFECTURE DE PARIS

Reçu le :

14 OCT. 2005

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

*DOMAINE INFRASTRUCTURE*

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**PERSONNE PUBLIQUE** : **Mairie de Paris**  
**DIRECTION DES PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS**

**OBJET DU MARCHE** : **MAITRISE D'ŒUVRE**  
**Aménagement du jardin des Halles**  
**Paris 1<sup>er</sup> Arrondissement**

**DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE** : 4 juillet 2005

xx - Ce signe indique que seules certaines options doivent être conservées, les autres supprimées.

MARCHE N°

0 | 5 | 2 | 3 | 0 | 7 | 8

MAITRE DE L'OUVRAGE MAIRIE DE PARIS  
DIRECTION DES PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS

OPERATION : Aménagement du jardin des Halles

ADRESSE : Paris 1<sup>er</sup> Arrondissement

NATURE DES

PRESTATIONS MAITRISE D'OEUVRE

Cadre réservé au service

Date du marché : 26.10.2005

Montant TTC : 1 834 155,70

Mois Mo : Juin 2005

Imputation :

Chapitre : 23

Article : 231 Rubrique : 823

Compte de provision : 90.001-99-130

CF= 05 03 279

Marché subséquent passé en application des articles 72 et 74 III du Code des Marchés Publics

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :  
Monsieur l'Ingénieur Général, Chef des Services du Paysage et de l'Aménagement ou ses adjoints

Ordonnateur : Monsieur Le Maire de PARIS, Direction des Finances et des Affaires Economiques : Bureau F5  
(Comptabilité et régies)

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Receveur Général des Finances de PARIS, Trésorier  
Payeur Général de la Région Ile de France -94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

**ARTICLE 1 - CONTRACTANTS**

**1<sup>er</sup> Cocontractant : Mandataire du groupement**

TOUTES LES INDICATIONS PORTEES SUR CETTE PAGE DOIVENT ETRE STRICTEMENT IDENTIQUES A CELLES FIGURANT SUR LE KBIS ET SUR LA DECLARATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e), David MANGIN.....

Au nom et pour le compte de la Société (1) SEURA .....

Nature juridique de la société sarl.a .....

Ayant son Siège Social à : 38 allée Darius Milhaud, 75019 PARIS.....

Objet de l'entreprise : agence d'architecture et d'urbanisme.....

Immatriculée à l'IN.S.E.E.sous les références suivantes :

- Numéro d'identité d'établissement

(SIRET) 

3	5	0	2	4	4	8	8	5	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- Code d'activité économique principale

(APE) 

7	7	0	5
---	---	---	---

- Numéro d'inscription au Registre du Commerce (ou répertoire des métiers) de Paris..... n° RCS Paris B 350 244 885 .....

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) n° SET 1 - 119 du 23 juin 2005 et des documents qui y sont mentionnés, .

et après avoir fourni la déclaration du candidat et les attestations prévues à l'article 46 du Code des Marchés Publics,

(1) Le nom de la société est celui figurant sur le Kbis à la rubrique « raison sociale », le sigle peut être accepté uniquement s'il figure à cette rubrique (raison sociale)  
Les noms des sociétés correspondants aux rubriques « nom commercial » et « enseignes » ne sont pas acceptés.

2<sup>nd</sup> Cocontractant :

TOUTES LES INDICATIONS PORTEES SUR CETTE PAGE DOIVENT ETRE STRICTEMENT IDENTIQUES  
A CELLES FIGURANT SUR LE KBIS ET SUR LA DECLARATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e), Philippe RAGUIN .....

Agissant en mon personnel (1).....

Domicilié à 7, rue Grande - 77250 MONTARLOT .....

Objet de l'entreprise : Paysagiste.....

Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous les références suivantes :

- Numéro d'identité d'établissement

(SIRET)

3	5	3	6	9	6	2	3	0	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- Code d'activité économique principale

(APE)

7	4	2	C
---	---	---	---

- Numéro d'inscription au Registre du Commerce (ou répertoire des métiers)  
de ..... n° .....

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)  
n° SET 1 - 119 du 23 juin 2005 et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir fourni la déclaration du candidat et les attestations prévues à l'article 46 du Code des Marchés  
Publics,

---

(1) Si le contractant est une personne physique, aucun nom d'enseigne commerciale ne sera accepté

**3<sup>ème</sup> Cocontractant :**

TOUTES LES INDICATIONS PORTEES SUR CETTE PAGE DOIVENT ETRE STRICTEMENT IDENTIQUES  
A CELLES FIGURANT SUR LE KBIS ET SUR LA DECLARATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e), Louis CLAIR .....

Au nom et pour le compte de la Société (1) LIGHT CIBLES .....

Nature juridique de la société sarl.a .....

Ayant son Siège Social à : 16, passage Charles Dallery, 75011 PARIS .....

Objet de l'entreprise : concepteur lumières .....

Immatriculée à l'I.N.S.E.E.sous les références suivantes :

- Numéro d'identité d'établissement

(SIRET) 

3	2	8	2	2	3	6	1	5	0	0	0	5	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- Code d'activité économique principale

(APE) 

7	4	2	C
---	---	---	---

- Numéro d'inscription au Registre du Commerce (ou répertoire des métiers)  
de Paris..... n° RCS Paris B 328 223 615 .....

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)  
n° SET 1 - 119 du 23 juin 2005 et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir fourni la déclaration du candidat et les attestations prévues à l'article 46 du Code des Marchés  
Publics,

(1) Le nom de la société est celui figurant sur le Kbis à la rubrique « raison sociale », le sigle peut être accepté  
uniquement s'il figure à cette rubrique (raison sociale)  
Les noms des sociétés correspondants aux rubriques « nom commercial » et « enseignes » ne sont pas acceptés.

**4<sup>ème</sup> Cocontractant :**

TOUTES LES INDICATIONS PORTEES SUR CETTE PAGE DOIVENT ETRE STRICTEMENT IDENTIQUES  
A CELLES FIGURANT SUR LE KBIS ET SUR LA DECLARATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e), Michel REPLUMAZ .....

Au nom et pour le compte de la Société (1) SECHAUD ET BOSSUYT .....

Nature juridique de la société SAS .....

Ayant son Siège Social à : Tour de Rosny 2 – av du Général de Gaulle, 93118 Rosny-sous-Bois cedex...

Objet de l'entreprise : bureau d'études techniques .....

Immatriculée à l'I.N.S.E.E.sous les références suivantes :

- Numéro d'identité d'établissement

(SIRET) 

4	1	3	9	3	3	6	9	8	0	0	0	3	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- Code d'activité économique principale

(APE) 

7	4	2	C
---	---	---	---

- Numéro d'inscription au Registre du Commerce (ou répertoire des métiers)  
de Bobigny..... n° RCS Bobigny B 413 933 698

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)  
n° SET 1 - 119 du 23 juin 2005 et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir fourni la déclaration du candidat et les attestations prévues à l'article 46 du Code des Marchés  
Publics,

---

(1) Le nom de la société est celui figurant sur le Kbis à la rubrique « raison sociale », le sigle peut être accepté  
uniquement s'il figure à cette rubrique (raison sociale)  
Les noms des sociétés correspondants aux rubriques « nom commercial » et « enseignes » ne sont pas acceptés.

NOUS ENGAGEONS, sans réserve,

conformément aux stipulations des documents visés précédemment à exécuter une mission de Maîtrise d'Oeuvre pour l'aménagement du jardin des Halles à Paris 1<sup>er</sup> Arrondissement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne NOUS lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de CENT CINQUANTE (150) JOURS à compter de la date limite de remise des offres.

M David MANGIN, gérant de la sarl.a SEURA est le mandataire du groupement conjoint.

## ARTICLE 2 - PRIX

Les modalités de prise en compte des variations dans les prix sont fixées au C.C.A.P.

Le coût prévisionnel des travaux à réaliser (Cp) est connu.

Le forfait provisoire (Fp) de rémunération est calculé sur la base suivante :

Coût prévisionnel des travaux (Cp) (Valeur Mars 2004)	17 039 718,00 Euros
Taux de rémunération tp %	9,00 %
Forfait de rémunération (Fp) Fp = Cp x tp%	1 533 574,62 Euros
T.V.A. au taux de 19,6 %	300 580,63 Euros
<b>MONTANT T.V.A. INCLUSE</b>	<b>1 834 155,25 Euros</b>
En lettres en Euros T.T.C. : Un million huit cent trente quatre mille cent cinquante cinq euros et vingt cinq centimes	



Dans le cas où le marché comporte plusieurs tranches, le forfait provisoire (FP) de rémunération se répartit comme suit :

	en unité Euro
<u>TRANCHE FERME</u>	
MONTANT HORS T.V.A. :	214 700,45 €
T.V.A. au taux de 19,60 % :	42 081,29 €
MONTANT T.T.C :	256 781,73 €
<u>TRANCHE CONDITIONNELLE 1</u>	
MONTANT HORS T.V.A. :	460 072,39 €
T.V.A. au taux de 19,60 % :	90 174,19 €
MONTANT T.T.C :	550 246,57 €
<u>TRANCHE CONDITIONNELLE 2</u>	
MONTANT HORS T.V.A. :	138 021,72 €
T.V.A. au taux de 19,60 % :	27 052,26 €
MONTANT T.T.C :	165 073,97 €
<u>TRANCHE CONDITIONNELLE 3</u>	
MONTANT HORS T.V.A. :	720 780,10 €
T.V.A. au taux de 19,60 % :	141 272,90 €
MONTANT T.T.C :	862 053,00 €

**MONTANT TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES**

MONTANT HORS T.V.A.	:	1 533 574,62 €
T.V.A. au taux de 19,60 %	:	300 580,63 €
MONTANT T.T.C	:	1 834 155,25 €

**En lettres en Euros en T.T.C.: Un million huit cent trente quatre mille cent cinquante cinq Euros et vingt cinq centimes**

Ce prix résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de Maîtrise d'Oeuvre définis à l'article 1.5 du CCAP.

Le forfait de rémunération provisoire du Maître d'œuvre sera transformé en une rémunération forfaitaire définitive à l'issue des études d'*Avant Projet*, selon les modalités fixées à l'article 4.1 du CCAP

Le titulaire prend l'engagement de n'accepter aucune rétribution de la part d'un tiers au titre de la présente mission.

La répartition en pourcentage du forfait global de rémunération entre les divers éléments de la mission est donnée à l'article 3 ci-après.



### ARTICLE 3 - REPARTITION DU FORFAIT GLOBAL DE REMUNERATION :

La rémunération provisoire forfaitaire globale est répartie de la façon suivante :

	ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION	%	MONTANT H.T. val Mo	MONTANT TVA	MONTANT T.T.C. val Mo
--	-------------------------------------	---	---------------------	-------------	-----------------------

#### TRANCHE FERME

e.2	ETUDES D'AVANT-PROJET AVP	14 %	214 700,45 €	42 081,29 €	256 781,73 €
	<b>TOTAL TRANCHE FERME</b>	<b>14 %</b>	<b>214 700,45 €</b>	<b>42 081,29 €</b>	<b>256 781,73 €</b>

#### TRANCHE CONDITIONNELLE 1

e.3	ETUDES DE PROJET PRO	30 %	460 072,39 €	90 174,19 €	550 246,57 €
	<b>TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 1</b>	<b>30 %</b>	<b>460 072,39 €</b>	<b>90 174,19 €</b>	<b>550 246,57 €</b>

#### TRANCHE CONDITIONNELLE 2

e.4	Assistance Contrats de Travaux ACT	9 %	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €
	<b>TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 2</b>	<b>9 %</b>	<b>138 021,72 €</b>	<b>27 052,26 €</b>	<b>165 073,97 €</b>

#### TRANCHE CONDITIONNELLE 3

e.5.1	Examen de conformité VISA	12 %	184 028,95 €	36 069,68 €	220 098,63 €
e.6	Direction de l'Exécution de Travaux DET	30 %	460 072,39 €	90 174,19 €	550 246,57 €
e.8	ASSISTANCE -RECEPTION -PERIODE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT AOR	9 %	76 678,73 €	15 029,03 €	91 707,76 €
	<b>TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 3</b>	<b>51 %</b>	<b>720 780,10 €</b>	<b>141 272,90 €</b>	<b>862 053,00 €</b>

	<b>TOTAL T. FERME + Tranches Conditionnelles</b>	<b>100</b>	<b>1 533 574,62 €</b>	<b>300 580,63 €</b>	<b>1 834 155,25 €</b>
--	--	------------	-----------------------	---------------------	-----------------------

(En cas de discordance entre les valeurs ci-dessus, ce sont les valeurs hors taxes qui priment sur les autres)

La consistance de chacun des éléments de mission désignés ci-dessus est définie dans le C.C.A.P. du marché ( art. 1.12 )

Sont de même précisées dans le C.C.A.P., les limites d'intervention du Maître d'Oeuvre au regard de chacun de ces éléments

La ventilation du forfait global de rémunération entre les cocontractants est jointe en annexe au présent acte d'engagement.

#### ARTICLE 4 : DELAIS

Les délais impartis au Maître d'Oeuvre pour l'exécution des éléments d'étude de la mission qui lui est confiée sont définis ci-dessous :

Le point de départ du délai de chaque élément normalisé de mission est fixé sur le ou les ordres de service prescrivant de commencer chaque élément.

Eléments constitutifs de la mission	Délais
Tranche Ferme : Etudes d'Avant-Projet                      AVP	6 mois
Tranche Conditionnelle 1 : Etudes de Projet                              PRO	6 mois
Tranche Conditionnelle 3 : ASSISTANCE-RECEPTION- GARANTIE ELEMENT DOE	1 mois

**ARTICLE 5 - PAIEMENTS :**

**1<sup>er</sup> Cocontractant : Mandataire du groupement**

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de (1) : SEURA sarl.a.....
- sous le numéro : 510 615 99 001 - clé RIB 13.....
- organisme à créditer : Crédit Agricole IDF - code banque 18206.....
- adresse postale complète de l'organisme à créditer (n° de rue, rue, ville et code postal) : .....  
agence PRO-PME - Léon Blum - 95 rue de la Roquette, 75011 Paris.....  
code guichet 00317.....

Je déclare ~~\* renoncer~~ ~~\* ne pas renoncer~~ au bénéfice de l'avance forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 87 du Code

**des Marchés Publics**

		Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.		Relevé d'identité bancaire
				Cadre réservé au destinataire
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé Rib	Domiciliation
18206	00317	51061599001	13	CRCA PARIS PRO PME 5
IBAN : FR76 1820 6003 1751 0815 9900 113				
BIC : AGRIFRPP882				
SARL SEURA 38 ALLEE DARIUS MILHAUD 75019 PARIS				

Si le compte est celui d'une société d'affacturage, joindre copie du contrat

opre du



**2<sup>nd</sup> Cocontractant :**

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de (1) : RAGUIN Philippe .....
- sous le numéro : 163 562 41000 – clé RIB 86 .....
- organisme à créditer : Crédit Agricole de la Brie – code banque 18406 .....
- adresse postale complète de l'organisme à créditer (n° de rue, rue, ville et code postal) : .....
- 36 rue Grande – 77250 Moret-sur-Loing .....
- code guichet 00630 .....

Je déclare  renoncer  au bénéfice de l'avance forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 87 du Code  
~~\* ne pas renoncer~~

des Marchés Publics

**RELEVÉ D'IDENTITÉ  
BANCAIRE (R.I.B.)**



**CRÉDIT AGRICOLE  
DE LA BRIE**

	code banque	code guichet	numéro de compte	clé RIB
FRANCE	18406	00630	16356241000	86

	International Banking Account Number (IBAN)
ÉTRANGER UNIQUEMENT	FR76 1840 8008 3016 3582 4100 086

Bank Identification Code (SWIFT)
AGRIFRPP884

domiciliation  
MORET SUR LOING  
0826 0826 14 (\*)  
(\*)0,15 EURO TTC/MIN

nom et adresse du titulaire  
MR RAGUIN PHILIPPE

07 RUE GRANDE

77250 MONTARLOT

Si le compte est celui d'une société d'affacturage, joindre copie du contrat

**3<sup>ème</sup> Cocontractant :**

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de (1) : **LIGHT CIBLES** .....
- sous le numéro : 007 016 M0097 – clé RIB 55 .....
- organisme à créditer : Banque Hervet – code banque 30368 .....
- adresse postale complète de l'organisme à créditer (n° de rue, rue, ville et code postal) : .....
- Paris Raspail – 41 bd Raspail, 75007 Paris - code guichet 00070 .....

Je déclare  renoncer  au bénéfice de l'avance forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 87 du Code de Procédure Civile  
~~\* ne pas renoncer~~

**des Marchés Publics**



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN**

Cadre réservé au destinataire du Relevé <i>Space intended for the creditors / debtors</i>			
<b>RIB</b> <i>Identifiant national de compte / French Bank Account Number</i>			
Code banque Bank code 30368	Code guichet Branch code 00070	Numéro de compte Account number 007016M0097	Clé RIB Key digit 55
<b>IBAN</b> <i>Identifiant International de compte / International Bank Account Number</i> FR82 3036 8000 7000 7016 M009 755		<b>SWIFT - BIC</b> <i>Identifiant de la Banque / Bank Identifier Code</i> BHVTFRPP	
<b>Titulaire du compte</b> <i>Account holder</i> LIGHT CIBLES SARL		<b>Domiciliation</b> <i>Paying Bank</i> HERVET PARIS RASPAIL	

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.  
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have to post transactions to your account (credit transfers, direct debits, etc.).

**4<sup>me</sup> Cocontractant :**

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de (1) : Séchaud et Bossuyt.....
- sous le numéro : 0000 400 431 D - clé RIB 17.....
- organisme à créditer : Crédit Lyonnais - code banque 30002.....
- adresse postale complète de l'organisme à créditer (n° de rue, rue, ville et code postal) : .....  
PARIS CAE LAFAYETTE 1 - 61 rue Lafayette, 75009 Paris .....
- code guichet 00572.....

Je déclare  \* renoncer  au bénéfice de l'avance forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 87 du Code  
 \* ne pas renoncer  
des Marchés Publics

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE BDPME**

TITULAIRE DU COMPTE  
SECHAUD ET BOSSUYT SA  
Avenue du Général de Gaulle  
Tour de Rosny 2  
93118 ROSNY SOUS BOIS CEDEX

BANQUE DU DEVELOPPEMENT DES PETITES  
ET  
MOYENNES ENTREPRISES (B.D.P.M.E.)  
27-31, AVENUE DU GENERAL LECLERC  
94710 - MAISONS-ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation			
18359	00043	00002397751	24	BDPME MAISONS-ALFORT			
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)							
FR76	1835	9000	4300	0023	9775	124	BDPME MAISONS-ALFORT
			CODE BIC	CPMEFRPP			

Mention manuscrite  
"LU ET APPROUVE"

*lu et approuvé*

Signature du contractant mandataire  
Cachet et nom du signataire (1)

**SEURA**  
Sarl au Capital de 55 000 F  
38, Allée Darius Milhaud  
75019 PARIS  
Tél. 01 42 45 18 30  
Fax 01 42 45 91 50  
RCS Paris B 350 244 885

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

A PARIS

LE 4 juillet 2005

(1) Si le signataire agit dans le cadre d'une procuration, l'original de celle-ci devra être annexée au présent document. Cette procuration comportera en outre l'accord et la signature du mandataire.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

MARCHE N° 05/23-038

Est acceptée la présente offre pour valoir ACTE D'ENGAGEMENT

Pour un montant de € TTC: 1 834 155,70

A Paris, le 12 OCT. 2005  
Le Représentant Légal de la Collectivité  
Pour le Maire de Paris et par délégation  
La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts

Nicole Poix  
Désignée par arrêté municipal du 7 octobre 2004

# ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

## Tableau de répartition du forfait de rémunération entre les différents cocontractants

Eléments constitutifs de la mission	Montant de la mission				Mandatitaire : Seura				Reguin				Light Cibles				Séchaud & Boosnyx				
	%	montant HT	TVA	montant TTC	%	montant HT	TVA	montant TTC	%	montant HT	TVA	montant TTC	%	montant RT	TVA	montant TTC	%	montant RT	TVA	montant TTC	
																					montant HT
TF																					
AVP	14%	214 700,45 €	42 081,29 €	256 781,73 €	34%	72 998,15 €	14 307,64 €	87 305,79 €	30%	64 410,13 €	12 624,39 €	77 034,52 €	6%	12 882,03 €	2 524,88 €	15 406,90 €	30%	64 410,13 €	12 624,39 €	77 034,52 €	
Total TF	14%	214 700,45 €	42 081,29 €	256 781,73 €	34%	72 998,15 €	14 307,64 €	87 305,79 €	30%	64 410,13 €	12 624,39 €	77 034,52 €	6%	12 882,03 €	2 524,88 €	15 406,90 €	30%	64 410,13 €	12 624,39 €	77 034,52 €	
TC1																					
PRO	30%	460 072,39 €	90 174,19 €	550 246,57 €	34%	156 424,61 €	30 659,22 €	187 083,84 €	30%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	6%	27 604,34 €	5 410,45 €	33 014,79 €	30%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	
Total TC1	30%	460 072,39 €	90 174,19 €	550 246,57 €	34%	156 424,61 €	30 659,22 €	187 083,84 €	30%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	6%	27 604,34 €	5 410,45 €	33 014,79 €	30%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	
TC2																					
ACT	9%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	34%	46 927,38 €	9 197,77 €	56 125,15 €	30%	41 406,51 €	8 115,68 €	49 522,19 €	6%	8 281,30 €	1 623,14 €	9 904,44 €	30%	41 406,51 €	8 115,68 €	49 522,19 €	
Total TC2	9%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	34%	46 927,38 €	9 197,77 €	56 125,15 €	30%	41 406,51 €	8 115,68 €	49 522,19 €	6%	8 281,30 €	1 623,14 €	9 904,44 €	30%	41 406,51 €	8 115,68 €	49 522,19 €	
TC3																					
VISA	12%	184 028,95 €	36 069,68 €	220 098,63 €	34%	62 569,84 €	12 263,69 €	74 833,53 €	30%	55 209,69 €	10 820,90 €	66 029,59 €	6%	11 041,74 €	2 164,18 €	13 205,92 €	30%	55 209,69 €	10 820,90 €	66 029,59 €	
DET	30%	460 072,39 €	90 174,19 €	550 246,57 €	34%	156 424,61 €	30 659,22 €	187 083,84 €	30%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	6%	27 604,34 €	5 410,45 €	33 014,79 €	30%	138 021,72 €	27 052,26 €	165 073,97 €	
AOR	5%	76 678,73 €	15 029,83 €	91 707,76 €	34%	26 070,77 €	5 109,87 €	31 180,64 €	30%	23 003,62 €	4 508,71 €	27 512,33 €	6%	4 600,72 €	901,74 €	5 502,47 €	30%	23 003,62 €	4 508,71 €	27 512,33 €	
Total TC3	47%	720 780,07 €	141 272,89 €	862 052,97 €	34%	245 065,22 €	48 032,78 €	293 098,01 €	30%	216 234,02 €	42 381,87 €	258 615,89 €	6%	43 246,80 €	8 476,37 €	51 723,18 €	30%	216 234,02 €	42 381,87 €	258 615,89 €	
Total	100%	1 533 574,62 €	300 580,63 €	1 834 155,25 €	34%	521 415,37 €	102 197,41 €	623 612,78 €	30%	460 072,39 €	90 174,19 €	550 246,57 €	6%	92 014,48 €	18 034,84 €	110 049,31 €	30%	460 072,39 €	90 174,19 €	550 246,57 €	

(En cas de discordance entre les valeurs ci-dessus, ce sont les valeurs hors taxes qui prévalent sur les autres)